

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2009006**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET :13 rue Ferragus à Aubervilliers, parcelle bâtie cadastrée K 108 : cession au profit de la SA LOGIREP ou tout substitué.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la décision de préemption n° 71 du 30 avril 2009,

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la lettre de la commune en date du 09 juin 2009,

Vu le courrier de la SA LOGIREP du 07 juillet 2009,

Vu l'avis des services fiscaux du 30 avril 2009,

Considérant l'intérêt de céder le bien en totalité situé 13 rue Ferragus cadastré K 108 au profit de la SA LOGIREP ou tout autre substitué, afin de constituer des réserves foncières en vue de permettre la mise en œuvre du projet dit « Moutier / Ferragus / Pasteur »,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** de céder le bien en totalité situé 13 rue Ferragus cadastré K 108 au profit de la SA LOGIREP ou tout autre substitué, afin de constituer des réserves foncières en vue de permettre la mise en œuvre du projet dit « Moutier / Ferragus / Pasteur » .

**FIXE** le prix de cession à 150.000 €, valeur occupée, conformément à l'avis des services de France Domaine.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-775-824

le Maire

J. SALVATOR